

## SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE VEYSONNAZ

### 59<sup>ème</sup> Assemblée générale

Date :	15.04.2022
Lieu et heure :	Salle de gymnastique, 18h45
Présidence :	Mme Nicole Fragnière Meyer (NFM)
Responsable Veysonnaz Tourisme :	Mme Jasmine Ramondt-Fragnière (JRF)
Présences :	57 personnes, dont 48 avec droit de vote
Excusés :	10 personnes

LIEN SUR RAPPORT D'ACTIVITES : [www.veysonnaz.ch/agsd](http://www.veysonnaz.ch/agsd)

### Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Contrôle des présences
4. Comité : résultats des votes écrits et présentation du nouveau Comité
5. Approbation du procès-verbal de l'AG du 02 avril 2021
6. Présentation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2021
7. Rapport de l'organe de révision
8. Approbation du rapport d'activités, des comptes 2021 et décharge au comité
9. Cotisation annuelle
10. Présentation et acceptation du budget 2022
11. Nomination du/de la vérificateur/-trice aux comptes suppléant/-e
12. Présentation de la nouvelle direction de Veysonnaz Tourisme
13. Informations communales
14. Divers

### Ouverture de l'Assemblée

Mme Nicole Fragnière Meyer ouvre la séance à 19h00 et salue l'assemblée, notamment les conseillers communaux et M. Baptiste Constantin, directeur de Nendaz Tourisme.

Bienvenue à tous à cette première assemblée générale menée par le nouveau comité, entièrement féminin.

Rappel : les chiffres présentés ce soir concernent l'exercice 2020-21, soit du 01.11.2020 au 31.10.2021. Activités perturbées par les conditions sanitaires, mais vous verrez beaucoup de projets et une belle énergie mise en œuvre pour faire exister le Veysonnaz touristique.

### Désignation des scrutateurs

M. Michel Fragnière et Mme Anne Fournier sont désignés comme scrutateurs.

### Contrôle des présences

Rappel, pas de quorum pour cette assemblée. La feuille des présences circule dans la salle. On dénombrera finalement 57 personnes, dont 48 avec droit de vote.

### Comité

Présentation rapide :

Mme Marylène Volpi-Fournier, représentante de la commune de Sion

Mme Ann-Kristin Huber, représentante des agences immobilières et des hébergeurs

Mme Laurence Fournier, représentante de la commune de Veysonnaz

Mme Mélanie Fragnière, représentante des artisans et commerçants, vice-présidente

Mme Nicole Fragnière Meyer, représentante des propriétaires de résidences secondaires, présidente

Mme Jasmine Ramondt-Fragnière, responsable Veysonnaz Tourisme, secrétaire

Rappel : selon les statuts de l'association, chaque commune dont le territoire est en tout ou en partie inclus dans notre giron touristique a droit à un représentant au sein du comité. Poste de Nendaz, vacant.

### **Approbation du procès-verbal de l'AG du 02 avril 2021**

Très succinct en raison de la tenue de l'assemblée par voie circulaire, à la suite des mesures sanitaires Covid. Pas de commentaire, le PV est approuvé.

### **Présentation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2021**

Parole est donnée à Mme Jasmine Ramondt-Fragnière (JRF).

**Présentation de l'équipe** qui représente un total de 2.7 personnes, pour effectuer toutes les tâches d'un office du tourisme.

Mme Bérengère Fournier, 100 % : collaboratrice accueil et information, responsable comptabilité, du site Internet (grand projet réalisé en 2020-21) – réseaux sociaux – animations et manifestations

Mme Stéphanie Salzgeber (secrétaire de cette AG), 50 % : collaboratrice accueil et information, responsable du programme estival Sun&Fun – mise à jour de brochures – animations et manifestations

Mme Cindy Voide-Lüthi, 20 % : responsable offres et ventes. Ressource partagée avec Nendaz Tourisme (80 % - 20 %). Lien avec MRAG (Matterhorn Region AG) et tour-opérateurs. Soutien ponctuel durant l'année de stagiaires. Veysonnaz Tourisme s'engage pour la formation des jeunes, en priorité de la région. Ils représentent notre relève. Mme Laura Reynard, M. Loïc Le Deunff et Mme Lucie Guntern ont rejoint ponctuellement l'équipe durant quelques mois.

JRF remercie toute l'équipe ainsi que le nouveau comité pour l'énergie déployée pour Veysonnaz Tourisme. Elle salue également le comité sortant, particulièrement M. David Théoduloz, malheureusement absent ce soir, mais qui a assuré la présidence durant 12 ans et qui mérite les applaudissements de l'assemblée.

**Contexte général 20-21** : Marqué par des facteurs exogènes importants :

- Hiver : 2<sup>ème</sup> saison impactée par le Covid, avec une offre de restauration uniquement possible en take-away. Heureusement que l'activité ski est restée disponible, grâce aux Remontées Mécaniques Suisses qui ont œuvré avec succès auprès de la Confédération.
- Printemps-été-automne : reprise des voyages mais sous conditions, avec vaccin, tests et passeports Covid. La fréquentation est malgré tout en légère hausse.

Pour tous les partenaires, il a été difficile de travailler dans ce climat lourd et incertain. Certains pays, comme la Grande-Bretagne, sont restés difficilement accessibles, voire impossible pour les marchés lointains.

**Nuitées commerciales** : présentation des graphiques figurant dans le rapport d'activités. Les impacts négatifs du Covid sont limités grâce à la fidélité de la clientèle suisse ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux clients suisses. Les marchés français ont augmenté en 2021, surtout en hiver où les stations françaises étaient fermées. En revanche, nous enregistrons une baisse de clients hollandais et belges en raison des restrictions.

**Propriétaires de résidences secondaires :** beaucoup de mouvements dans les transactions immobilières. Actuellement, nous enregistrons une croissance de propriétaires suisses avec plus de 75%. Cette clientèle de proximité offre l'avantage d'être plus souvent présente, à la condition que notre destination demeure attractive.

**Accueil et information :** plus de jours d'ouverture qu'en 2020, mais la comparaison est biaisée par la situation liée au Covid. Avec le retour à la situation normale, l'objectif est d'étendre les ouvertures durant les week-ends également dans les saisons creuses, soit en mai et octobre. Les visites ont également augmenté.

**Stratégie d'information : 4 axes**

- Accueil : bienveillance, convivialité
- Qualité service : animations et manière d'informer
- Cibler les attentes : observer le client et l'orienter vers les produits qu'il recherche, également dans notre stratégie digitale, via notre nouvelle vitrine Internet et sur les divers supports numériques. L'objectif est de faire découvrir de nouvelles expériences et de les vendre. => 18.06.2021 mise en ligne du nouveau site. Nous notons une baisse de vues en raison de la RGPD (règlement européen sur la protection des données) avec obligation d'informer les utilisateurs que des cookies sont présents sur notre site. Si les visiteurs n'acceptent pas, ils n'entrent pas dans les statistiques. La durée de consultation et le nombre de pages consultées sont en hausse. Ce sont de bons indicateurs quant à l'attractivité de notre vitrine. Ces analyses sont possibles grâce à google analytics, google data studio et les rapports d'utilisation fournis par Mycity, notre partenaire.
- Après-vente : écoute et adaptation de nos offres, souci d'amélioration continue

**Animations – product management :** les résultats sont publiés dans le rapport d'activités. A noter un été excellent et un hiver en forte baisse. Les conditions sanitaires n'ont pas permis d'organiser nos animations phares, telle que les descentes aux flambeaux.

Produit **trottinette** : achat de 14 engins neufs afin de rester concurrentiel par rapport à nos voisins et augmenter la fréquentation de la télécabine Veysonnaz – Thyon. Collaboration avec l'ESS de Veysonnaz pour le guiding. Merci à eux. A noter : La commune assure désormais le déficit d'exploitation accusé par NVRM en été.

Autres produits estivaux : le mauvais temps a impacté certaines animations telles que le yoga, les cours de méditation, ou encore l'e-bike et le Nendaz Trekking.

La **navette des bisses** enregistre une forte hausse. La répartition des coûts entre Veysonnaz Tourisme et Nendaz Tourisme a changé et représente désormais un budget important pour Veysonnaz Tourisme.

Le **club Sun&Fun et les Oursons** rencontrent toujours un vif succès, en petit peu en deçà en raison du Covid qui a aussi touché les animateurs et quelques annulations dues au mauvais temps.

Les heures de **tennis** vendues sont en baisse en raison d'un problème technique, l'ouverture a été retardée de deux mois d'exploitation pour un court.

Le **Disc-golf** continue de grimper.

Produits hivernaux : l'initiation au **ski de rando** enregistre un recul de 11%, l'offre **Osez le ski** qui a comme objectif d'amener des nouveaux skieurs a bien fonctionné.

**Marketing :** depuis 2018, Veysonnaz Tourisme et Nendaz Tourisme ont mis ensemble en place une nouvelle manière d'opérer :

- Refonte de l'écosystème digital, plus axé sur la vente et le client

- Ressource supplémentaire engagée à 80% pour Nendaz et 20% pour Veysonnaz, en la personne de Mme Cindy Voide-Lüthi, toujours dans un but essentiellement « vendeur »
- MRAG => en finalité l'intégration dans cette structure de promotion sur les **marchés étrangers**, qui exige la création d'offres concrètes destinées à être commercialisées dans ces marchés.

Partenaires pour le **marché suisse** : NVRM, Nendaz Tourisme. Répartition initiale des coûts 2/5 chacun pour ces derniers et 1/5 pour Veysonnaz Tourisme. Cette répartition est passée à 1/3 chacun et aura un impact pour l'exercice en cours.

Partenariat MRAG avec Nendaz Tourisme, même situation : jusqu'à l'exercice sous revue la répartition était de 2/3 pour Nendaz et 1/3 pour Veysonnaz. Désormais nous paierons à part égale (50/50)

Les moyens marketing s'élèvent à environ CHF 100'000.-. C'est une chance de pouvoir profiter des ressources mise à disposition par la MRAG. Nous travaillons sur des campagnes à 360 degrés, tout canaux. Les thèmes sont priorisés et nous proposons des outils de vente.

### **Présentation de la MRAG ; Matterhorn Region AG**

Descriptif : centre valaisan de compétences de vente et de commercialisation de produits touristiques locaux, sous la marque Valais. Veysonnaz est une entité parmi d'autres acteurs du Canton. Nous avons ainsi l'opportunité de nous ouvrir à de nouveaux marchés, ce qui serait impossible en solo pour une structure de notre taille. MRAG met à disposition de ses partenaires une place de marché complète. Cette plateforme est toujours en cours de développement. Actuellement, on y trouve déjà de l'hébergement et du ski sur un seul shop.

Nendaz et Veysonnaz sont représentés dans la commission marketing de la MRAG. Nous pouvons ainsi cibler nos marchés et thèmes prioritaires et la MRAG nous met directement en contact avec les instances concernées (média, tour-opérateurs (TO), Fam Trip).

JRF passe la parole à Mme Cindy Voide-Lüthi qui explique à l'assemblée ses actions opérationnelles, dans le cadre de notre collaboration avec la MRAG :

Travail sur plusieurs niveaux et collaboration avec différentes équipes :

- **Elaboration de produits** : chaque marché a des besoins spécifiques, il s'agit d'adapter nos offres en fonction de la clientèle cible et de les proposer aux TO.
- **Réservation** : les demandes arrivent chez Cindy. Elle cite l'exemple du Nendaz Trekking, qu'elle gère comme une inscription habituelle, mais y ajoute l'accompagnement avec un guide. Si la demande est confirmée, Cindy met en place les actions avec les partenaires locaux pour que les groupes soient accueillis de la meilleure manière possible.
- **Manager de marché** : chaque marché à son manager (Asie, EU, Amérique). Cindy en est la personne de référence pour toutes les questions spécifiques aux destinations de Nendaz ou Veysonnaz. Elle organise ainsi des FAM trip -> voyages de familiarisation destinés aux TO, elle les accueille, les accompagne dans leur visite de la région et les met en contact avec les différents partenaires locaux.

Jasmine reprend la parole et présente les autres partenaires de la MRAG en 2020-21 :

Aletsch Arena – Barryland - Brig-Simplon - Transport ferroviaire Zermatt - Les Celliers de Sion – Leukerbad - Région Dents du Midi - Saas Fee – TMR - Nendaz – Veysonnaz – Thyon Région – Crans Montana

Valais Wallis Promotion est également partenaire et met à disposition ses équipes pour les marchés européens.

Cindy s'occupe plus particulièrement de la vente et Jasmine de la partie marketing. JRF reçoit les voyages de presse, et adapte les programmes selon les demandes. Les séjours sont souvent répartis entre Nendaz et Veysonnaz avec 1 nuit dans chaque destination.

Elle présente ensuite différentes vidéos réalisées par des journalistes, représentant différentes thématiques et marchés.

1ère : NL, télévision : produit ski Nendaz et Veysonnaz

2ème : GB, produit été pour toutes les destinations MRAG, chacune ayant mis en avant une activité différente, la randonnée pour Nendaz et Veysonnaz

3ème : GB, ancienne athlète de haut niveau qui teste le ski à Veysonnaz

4ème : GB, produit été sentier yoga et bisse à Veysonnaz + autres destinations MRAG

Cindy reprend ensuite la parole et développe l'axe « création de produits » :

- un produit peut être une animation simple, ou  
- une offre combinée, basée sur les Highlights, les infrastructures à disposition et éventuellement une animation :

- Hiver avec l'offre Osez le ski : 2h00 de cours + location de matériel + ski-pass ou le Ski Safari qui permet de découvrir Nendaz et Veysonnaz avec une nuit dans chaque station et le transfert des bagages organisé ou encore l'offre Premières Neiges qui combine le forfait de ski et l'hébergement à un prix très avantageux
- Printemps-été-automne avec les séjours « Yoga Break in the mountains » au printemps ou le Nendaz Trekking en été. En automne les ateliers champignons ont été proposés avec hébergement et menu de chasse.

Ces produits sont intéressants pour certains marchés et correspondent aux critères recherchés par la MRAG. Le ski safari ou le Nendaz Trekking sont adaptés pour une clientèle européenne, sur plusieurs jours. Par contre, Osez le ski, correspondrait plus particulièrement aux marchés lointains peu familiers du ski.

Sur la plateforme [www.valais.ch](http://www.valais.ch) toutes ces offres sont réservables facilement en quelques clics de souris et sans devoir nécessairement passer par l'office du tourisme.

Les fruits de cette activité marketing 20-21 ont malheureusement été très impactés par le Covid. Les chiffres à retenir :

Accueil de 27 médias étrangers et de 19 TO

1 réservation via la MRAG et 14 réservations d'animations via [www.valais.ch](http://www.valais.ch)

La finalité de ce travail, en résumé : analyse des points forts de la destination et des infrastructures à disposition => création de produits pour un marché-cible => commercialisation et vente.

En conclusion, Jasmine ajoute encore la participation de Cindy à différents événements Trade (entre professionnels du tourisme – B2B) pour promouvoir nos destinations.

**Réseaux sociaux** : le nombre de followers est en augmentation. Présentation à l'écran de quelques images prises par les abonnés. Highlights : le Haut de Cry et les couchers de soleil, les mayens, le Mont-Rouge, les bisces. Invitation pour tous à partager vos images et expériences et surtout utiliser le #veysonnaz.

**Comptes** : voir en p. 28 et suivantes du rapport d'activités.

L'exercice s'arrête au 31.10.2021. Pour information, la situation débiteurs et créanciers est régularisée à ce jour, si ce n'est la facture ouverte de CHF 75'000.- pour la rétrocession des taxes de séjour de la commune de Nendaz pour les propriétaires sis sur notre giron touristique. Ce montant a été conservé dans le budget 2021-22, dans la perspective que la situation se régularise entre les deux communes.

Les taxes de séjour encaissées par la commune de Sion pour les propriétaires sis sur notre giron ont été rétrocédées.

La commune de Veysonnaz a octroyé CHF 80'000.- pour garantir les besoins financiers de la SD en attendant le règlement de la commune de Nendaz. Ce montant se retrouve également dans le budget 2021-22.

Les charges sont en légère hausse à la suite de l'engagement de stagiaires.

Les charges opérationnelles demeurent conformes au budget.

Les objectifs n'ont pas pu être tous réalisés en raison du financement incertain.

Financement : taxe de séjour => 54% du budget et augmentation de la part communale de 10% à 13%.

**Organe de révision** : M. Olivier Fournier, nouvellement nommé à ce poste est salué. M. Gustave Grether, vérificateur depuis de longues années lit le rapport à l'attention de l'assemblée. Il recommande d'accepter les comptes soumis et de donner décharge au comité.

NFM remercie Olivier et Gustave et donne la parole à l'assemblée pour les questions :

*Pourquoi une provision de CHF 45'000.- a été constituée malgré la facture ouverte de CHF 75'000.- et l'apport de la commune de Veysonnaz de CHF 80'000.- qui représentent deux entrées d'argent.*

JRF : certes nous enregistrons 2 entrées, mais en mars 2021, les règles du jeu ont changé avec la remise en question des conventions qui lient les communes de Nendaz et Veysonnaz, suite au vote pré-consultatif de la commune de Veysonnaz en faveur d'un processus de fusion avec la commune de Sion. Pour l'instant, aucun accord n'a été trouvé.

Cependant, les services touristiques ont été donnés par notre office, sans distinction entre les hôtes sis sur Nendaz ou sur Veysonnaz. La commune de Veysonnaz soutient le tourisme et veut continuer à pérenniser nos services, fusion ou pas fusion.

*Il y a quand même comptablement 2 entrées ce qui est particulier.*

*Si c'est une question politique, pourquoi les nouvelles répartitions à 50/50 suite à ce rapprochement avec Sion, ne sont-elles pas soutenues également par la commune de Sion ?*

JRF : tout d'abord, la fusion n'est pas encore actée. Ensuite, la répartition 50/50, concerne les actions marketing, qui ne sont pas financées par les taxes de séjour, mais par la TPT prélevée auprès des commerçants. Les services touristiques offerts aux hôtes de la station proviennent des taxes de séjour.

Suite à ces échanges, M. Baptiste Constantin, directeur de Nendaz Tourisme prend à son tour la parole et félicite tout d'abord JRF et son équipe pour l'énergie et la passion dont elles font preuve.

*Le tourisme est une activité passionnante mais complexe. Il assure que Nendaz Tourisme a toujours du plaisir de collaborer avec nous, à satisfaction de tous les hôtes sans frontière.*

*En tant que représentant de la société de développement de Nendaz, il se positionne toutefois avec prudence et se pose la question des garanties de paiement de ces factures ouvertes, car du côté de Nendaz, ce montant n'est pas mis au budget.*

JRF : merci, nous partageons ces sentiments au niveau des collaborations entre nos deux offices. Pour les comptes, le comité souhaite maintenir ce montant et nous gardons l'espoir d'un versement, car il est dû.

M. Patrick Lathion (PL), président de la commune de Veysonnaz, intervient. Il remercie d'abord Jasmine et son équipe ainsi que l'ancien président M. David Théoduloz, absent ce soir, et salue la présence de M. Baptiste Constantin. Il rappelle ensuite que les accords de délégation de compétences signés en 1977 ont été résiliés par courrier en mars 2021 avec effet au 31 octobre 2021. Le montant de CHF 75'000.-, affecté exclusivement au tourisme – animations, informations - infrastructures, est ainsi effectivement dû pour l'exercice sous revue.

Pour l'année 2021-22, la commune espère encore régler ce litige dans le courant de l'année. En effet, tant que les services touristiques sont fournis par Veysonnaz Tourisme et non pas par Nendaz Tourisme, les taxes de séjour doivent être rétrocédées. Des juristes analysent actuellement ce dossier.

La commune de Nendaz n'est pas considérée comme débiteur douteux dans l'exercice 2020-21 et ce montant doit bel et bien figurer dans nos comptes.

NFM demande le **vote** à main levée :

- Approbation du rapport d'activité : unanimité
- Approbation des comptes 2020-2021 : 1 non, 2 abstentions
- Décharge au comité : unanimité

Elle profite aussi de remercier David Théoduloz, son prédécesseur durant 12 ans.

### **Cotisations annuelles**

Le comité propose de conserver les montants comme les autres années, soit :

CHF 40.- pour les privés

CHF 60.- pour les commerçants de Veysonnaz

CHF 200.- pour les commerçants extérieurs (non-soumis à la TPT)

La proposition est acceptée par acclamation.

### **Budget 2021-22**

Présentation selon rapport d'activité.

Comme mentionné plus haut, les CHF 75'000.- de restitution de la taxe de séjour de la commune de Nendaz sont remis au budget. Le service aux personnes assujetties doit être assuré.

Matériel promotionnel en hausse en raison de la foire de Moutier, en novembre 2022, où Veysonnaz sera invité d'honneur.

Produits touristiques également en hausse en raison de la nouvelle répartition avec Nendaz Tourisme des coûts de la navette des bisses.

Marketing : quelques opérations ponctuelles et uniquement financées par Veysonnaz seront effectuées sur le marché suisse. Nous ne pouvons financièrement plus assumer les campagnes communes avec Nendaz Tourisme et NVRM sur ce marché.

Aménagements touristiques : concerne principalement la zone de loisirs Magrappé, hiver et été.

Pour cet exercice, la prudence est de mise car la situation est très incertaine.

Avant de passer au vote, un temps est donné à l'assemblée pour les questions :

*M. Baptiste Constantin remercie Patrick Lathion pour son intervention. En tant que représentant de la société de développement de Nendaz, il reste pragmatique, : un processus*

*de négociation existe, mais actuellement l'exercice 2022 est déjà bien engagé et le montant de CHF 75'000.- est loin d'être garanti.*

JRF : il est clair que des alternatives ont été réfléchies, nous renoncerons à certains investissements :

- Fête nationale : programme réduit, sans feux d'artifice
- Aménagement de la zone Magrappé hiver : économie de CHF 40'000.-
- Aménagement de la zone Magrappé été : économie de CHF 45'000.-

Ces économies se font malheureusement au détriment des assujettis.

*Qu'est-ce qui va changer par rapport à ce qui est déjà aménagé au Magrappé ? Qu'y aura-t-il en moins ?*

JRF : ce qui est déjà aménagé restera, mais les améliorations ne se feront pas, par exemple le projet d'enneigement de la zone de luge au Magrappé ou le terrain de beach-volley ou pump track.

*Ok, mais on ne perd rien alors ?*

JRF : non, mais les projets d'amélioration sont en danger.

NFM reprend la parole et souligne encore l'enjeu de cette rétrocession des taxes de séjour, dont Veysonnaz est tributaire. Ces taxes ont été payées à Nendaz par les propriétaires R2 alors que cet argent n'a pas été utilisé conformément à leur destination. Pour 2021, nous allons faire le nécessaire pour que ce montant soit restitué. Pour 2022, l'incertitude règne, les propriétaires de R2 vont recevoir des factures sans savoir si, en finalité, ils vont bénéficier d'un retour.

Elle demande ensuite l'approbation du budget : 3 abstentions

### **Nomination du/de la vérificateur/-trice aux comptes suppléant/-e**

Selon les statuts, un vérificateur suppléant doit être nommé. M. Michel Tobler s'est proposé et NFM soumet sa candidature à l'assemblée. M. Tobler est élu par acclamation et remercié.

### **Présentation de la nouvelle organisation de Veysonnaz Tourisme**

JRF effectue ses derniers jours en tant que responsable de Veysonnaz Tourisme. Elle est remerciée et chaleureusement applaudie.

Les autres collaboratrices restent en place et Veysonnaz Tourisme peut toujours compter sur leur expérience. Les cahiers des charges ont été revus afin de combler le départ de JRF et un poste, avec profil marketing et événementiel, a été mis au concours. Ce nouvel engagement est prévu pour cet été.

### **Informations communales**

PL prend la parole et commence par informer l'assemblée des **actions touristiques engagées par la commune de Veysonnaz** :

- Ski bus : depuis l'hiver 21-22 NVRM ne désire plus offrir cette facilité à ses clients. Au vu de l'importance de ce service, la commune a accepté de le financer totalement et en a profité pour desservir également le village => CHF 80'000.-
- Télécabine de Veysonnaz en été : NVRM a sollicité les communes pour couvrir le déficit => CHF 28'300.-. L'exploitation de la télécabine en été 2022 est soumise aux mêmes conditions et est d'ores et déjà confirmée.
- Piscine privée : fermée en été 2021 pour des raisons techniques. La commune a offert les entrées aux piscines environnantes à tous les résidents et hôtes de Veysonnaz pour un montant de CHF 7'000. Les autres années, la commune finançait déjà la moitié des pertes d'exploitation.

- Tennis : problème technique, heureusement sous garantie. Fin juin 2022 un nouveau revêtement sera posé. Ce terrain n'étant pas communal, un droit de superficie est dû pour CHF 10'000.- par année
- Soutien Covid pour commerçants -> bon d'achats offerts, action toujours en cours
- Soutien lors d'animation avec la collaboration du service des travaux publics, de la police, prêts de tente et de matériel divers, ....
- Entretien et balisage => CHF 41'000.-
- Bisse de Vex, remise en état suite éboulement vers la zone du Chity => CHF 10'000.-

Il faut ainsi savoir qu'en dehors du budget dévolu à la société de développement, environ CHF 350'000.- est financé par les habitants et également une partie par les taxes de séjour. C'est un énorme effort, qui atteint ses limites par rapport à la marge d'investissement communale.

**Route de Pra** : la phase de réalisation peut enfin commencer, dès le 19.04. Cet investissement représente un budget de 4mio. L'accès est garanti, en utilisant la route de l'Arge. Les piétons pourront circuler en tout temps. Les travaux se feront en deux étapes :

2022 : Pub -> boulangerie, zone 30 avec trottoir

2023 : Boulangerie -> Greppon

En juillet et août et de décembre à avril, le chantier sera arrêté. L'objectif est de terminer les travaux à fin décembre 2023.

**Parcage** : l'objectif demeure de sortir les voitures de la station, surtout en haute-saison. Des solutions doivent être trouvées, selon les différents besoins :

- longue durée => parking des Grangettes, forêt de Magrappé
- moyenne durée => route de Pra ou forêt de Magrappé
- courte durée => route de Pra une quarantaine de places, centre station

Parking des Grangettes : NVRM propose des places privées à la vente ou la location.

**Fusion** : La commune de Veysonnaz est trop petite pour continuer seule. On manque de personnel, on ne trouve de personnes prêtes à s'engager en politique, et on a une faible autonomie réelle.

À la suite de ce constat, des ateliers participatifs pour la population ont été organisés en 2019 et 2020, avec 3 options :

- statu quo
- fusion avec Nendaz
- fusion avec Sion

L'assemblée primaire a été convoquée pour un vote consultatif, avec un taux de participation de 90 %. Le projet de fusion avec Sion a été préféré. Le vote sur la fusion aura lieu en juin 2023.

En cas d'acceptation, au 01.01.2025 la nouvelle commune devrait voir le jour.

Suite à cette intervention quelques questions sont posées :

*En cas de fusion avec Sion, il y aura-t-il des conséquences avec LAT ?*

PL : pas de conséquences. Les plans de zones sont traités séparément. Nous avons l'exemple des Agettes, où Sion doit traiter séparément les deux plans. De plus, Veysonnaz ne souffre pas de surdimensionnement, il n'y a pas de risque de dézonage ferme. A ce jour, cinq hectares sont en zone d'affectation différée mais pas sur du long terme.

*Est-ce que le projet de la liaison Sion – Ours sera facilité avec la fusion ?*

PL : pas vraiment, ce dossier est piloté par la commune de Sion et a démarré avant le projet de fusion. Sion montre son intérêt à montagne mais ce projet n'est pas lié à la fusion. A ce jour, l'OFT va traiter les oppositions et attend le plan de financement.

## Divers

NFM ajoute espérer que des solutions seront trouvées au niveau des accords politiques avec Nendaz mais elle insiste sur le fait que le niveau opérationnel ne doit pas connaître de frontière et que la collaboration à ce niveau est excellente.

Dernière intervention :

*Salutations à PL et félicitations pour le soutien gigantesque de la Commune. La nouvelle répartition des charges de promotion touristique est défavorable. En effet, les taxes d'hébergement payées par les propriétaires R2 sis sur Nendaz ou la TPT par les commerçants, ne sont pas rétrocédées dans notre région, malgré cette nouvelle répartition. Ce n'est absolument pas normal. Je pose ce constat pour réflexion et ne demande pas de réponse particulière.*

NFM : remercie pour l'intervention et clôt la séance à 21h20. L'apéritif est servi.

LIEN SUR RAPPORT D'ACTIVITES : [www.veysonnaz.ch/agcd](http://www.veysonnaz.ch/agcd)